

Mairie de HAUCOURT

SEANCE DU 16 MARS 2017

L'an deux mille dix-sept, le 16 mars à 19 heures, les membres du conseil municipal de la commune de Haucourt se sont réunis dans la salle de la mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire conformément aux articles L2121-10 et L2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Présents : Mesdames **BERNARDIN** Audrey, **LAMBERT** Stéphanie et Messieurs **BAILLON** Michel, **DEBARGE** Mathieu, **INGLARD** Laurent, **LE CLEZIO** Yvon, **LEFEBVRE** Bruno, **SURY** pascal.

Absents excusés : Madame **PINCHOT** Patricia qui a donné procuration à Monsieur **INGLARD** Laurent, Madame **AUGUSTE** Pascale et Monsieur **PROASKAT** Jean-Luc.

Date de Convocation : 2 mars 2017

Date d'affichage de la convocation : 2 mars 2017

Date d'affichage du compte rendu : 23 mars 2017

Lecture et approbation du compte rendu de la réunion du 8 décembre 2016

Secrétaire de séance : Monsieur **LE CLEZIO** Yvon

Compte Administratif 2016 :

Monsieur le Maire fait lecture du Compte Administratif 2016 qui présente les résultats suivants :

FONCTIONNEMENT

Résultat reporté 2015 :	+334 268.95 €
Fonctionnement Dépenses :	108 649.50 €
Fonctionnement Recettes :	153 118.07 €

Résultat de clôture excédent de : 378 737.52 €

INVESTISSEMENT

Résultat reporté 2015 :	+17 231.39 €
Investissement Dépenses :	100 850.55 €
Investissement Recettes :	38 011.11 €

Résultat de clôture déficit de : - 45 608.05 €

Le Conseil Municipal l'approuve et le vote à l'unanimité.

Compte de Gestion 2016 :

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le compte de gestion 2016 dressé par le Receveur.

Affectation de résultat 2016 :

Le Conseil Municipal, après avoir approuvé le compte administratif 2016 qui présente :

- un excédent de fonctionnement de **378 737.52 €** décide d'affecter la somme de **166 105.74 €** au compte 1068 en investissement pour combler le déficit et la somme de **212 631.78 €** au compte 002 excédent de fonctionnement reporté.

- Un déficit d'investissement de **45 608.05 €** décide d'affecter au compte 001 déficit d'investissement reporté

Vote des taxes :

Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal de ne pas augmenter les taxes de la commune pour l'année 2017 et de voter les taux comme suit :

	Taux 2016	Taux 2017	Bases	Produit
TH	9.96 %	9.96 %	113 700€	11 325€
TF	9.32 %	9.32 %	63 700€	5 937€
TFNB	23.28 %	23.28 %	15 100€	3 515€
CFE		0 %	200€	0€
TOTAL				20 777€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte ces taux.

Subventions diverses 2017 :

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'octroyer les subventions aux associations suivantes :

➤ Comité des fêtes	2 560.00 €
➤ UMRAC	80.00 €
➤ ODCE coop. scolaire Crillon activités	150.00 €
➤ Centre social (personnes âgées)	200.00 €
➤ S.P.A.	100.00 €
➤ Sporting Club Songeonnois	80.00 €
➤ Association pour la conservation des calvaires	50.00 €
➤ Amis de l'école de Crillon	150.00 €
➤ Association sportive du Collège de Marseille en Beauvaisis	80.00 €
➤ Picardie Verte Grandvilliers Natation	50.00 €

Budget Primitif 2017 :

Monsieur le Maire fait lecture du Budget Primitif 2017 :

Fonctionnement Dépenses/Recettes : 318 442.78 €

Investissement Dépenses/Recettes : 305 608.05 €

Le Conseil Municipal l'approuve et le vote à l'unanimité.

Adoption des statuts de la CCPV ainsi que le règlement intérieur :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 5214-16 et L. 5216-5,
Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République,
Vu la délibération du Conseil Communautaire de la Picardie Verte du 2 février 2017, validant les modifications des statuts communautaires au 1^{er} janvier 2017, tels que présentés dans les documents annexés « refonte des statuts communautaires » et son annexe 1 « règlement intérieur », ainsi que les orientations présentés dans le document « pacte fiscal et financier » instaurant notamment un « observatoire des finances communautaires »,

Considérant qu'à défaut d'approbation de cette mise en conformité par les Communes, les compétences transférées au titre de la loi NOTRe seront exercées intégralement par l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale au 1^{er} janvier 2017,

Le Conseil Municipal est sollicité pour valider les nouveaux statuts de la Communauté de Communes ainsi mis en conformité.

Le Conseil, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité.

APPROUVE la mise en conformité des statuts de la Communauté de Communes de la Picardie Verte, telle que présentée dans les documents annexés,
AUTORISE Monsieur le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Bilan annuel d'activités de la CCPV :

Monsieur Le Maire présente le rapport d'activités de la CCPV 2015. Aucune observation n'est émise sur la présentation du rapport d'activités 2015. Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

Tenue du bureau de vote pour les élections présidentielles :

1^{er} tour du 23 avril 2017

8H00 – 10H00	AUGUSTE Thierry	LAMBERT Stéphanie
10H00 – 12H15	LEFEBVRE Bruno	SURY Pascal
12H15 – 14H30	LE CLEZIO Yvon	BAILLON Michel
14H30 – 16H45	INGLARD Laurent	PROASKAT Jean-Luc
16H45 – 19H00	BERNARDIN Audrey	DEBARGE Mathieu

2^{ème} tour du 7 mai 2017

8H00 – 10H00	AUGUSTE Thierry	LEFEBVRE Bruno
10H00 – 12H15	LAMBERT Stéphanie	BERNARDIN Audrey
12H15 – 14H30	DEBARGE Mathieu	PPINCHOT Patricia
14H30 – 16H45	LE CLEZIO Yvon	INGLARD Laurent
16H45 – 19H00	SURY Pascal	BAILLON Michel

la séance est levée à 20 heures 45